

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

#### Décision du 2 octobre 2014 relative à la suppression de tarifs forfaitaires de responsabilité

NOR : AFSS1423140S

Le comité économique des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment le 5° de l'article L5121-1 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L 162-16 ;

Vu l'arrêté du 4 août 1987 modifié relatif aux prix et aux marges des médicaments remboursables ;

Vu la délibération du comité économique des produits de santé dans sa séance du 25 septembre 2014,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les tarifs forfaitaires de responsabilité, instaurés par décision du 21 juillet 2014 publiée au *Journal officiel* du 25 juillet 2014, dans le groupe générique RALOXIFENE (CHLORHYDRATE DE) 60 mg-ÉVISTA/OPTRUMA, (28 comprimés pelliculés et 84 comprimés pelliculés) sont abrogés.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 octobre 2014.

*Le président du comité économique  
des produits de santé,*

D. GIORGI